

Décision directe

Bodet time & sports

Contrat de maintenance du panneau d'affichage de la salle des sports Paul Langevin

Le Maire de la ville de WAZIERS, délégué par le Conseil Municipal en vertu d'une délibération en date du 4 juillet 2020, de DOUAI, en application de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DÉCIDE

De reconduire le contrat de maintenance avec la Sté BODET TIME & SPORTS – 1 rue du Général de Gaulle 49340 TREMENTINES concernant la vérification et l'entretien du panneau d'affichage « BT 6025 » situé à la salle Paul Langevin

La période de reconduction est d'une durée d'un an.

Elle prend effet à compter du 1^{er} Janvier 2023.

Actualisation de prix conformément à l'article 3 du présent contrat.

Le montant de l'abonnement annuel d'entretien est fixé a la somme de : 355.52 € HT soit 426.62 € TTC.

Fait à WAZIERS, le 9 février 2023

Le Maire,
Laurent DESMONS

